



Réforme du lycée : quelles spécialités pour quelles études ?



C'est l'une des nouveautés majeures de la réforme du lycée et du baccalauréat : les séries de la voie générale – ES, L et S – vont être supprimées et remplacées par des spécialités. Si vous êtes en seconde en 2018–2019, vous inaugurerez ce nouveau système l'an prochain, en première. **Vous suivrez alors trois spécialités en plus des matières de tronc commun. En terminale, vous n'en aurez plus que deux**, toujours avec le tronc commun.

Lire aussi : Exclusif. Réforme du lycée : un choix de spécialités plus restreint que prévu

Quatre ou cinq vœux de spécialités

Dès le deuxième trimestre de seconde, vous devrez indiquer quatre vœux de spécialités pour la première. Vous aurez le choix parmi 12, même si toutes ne seront pas proposées dans votre lycée : histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques ; humanités, littérature et philosophie ; langues, littératures et cultures étrangères ; mathématiques ; physique-chimie ; SVT ; SES ; arts ; littérature, langues et culture de l'Antiquité ; numérique et sciences informatiques ; sciences de l'ingénieur ; biologie-écologie.

Vous aurez droit à un cinquième choix si l'une de celles que vous visez est une spécialité dite "rare" (les cinq dernières de la liste citée).

Un parcours idéal mais pas déterminant

Si vous savez déjà vers quelle voie vous aimeriez vous diriger après le bac, l'infographie ci-dessous vous indiquera les spécialités qu'il est conseillé de suivre. Pour parvenir à ce résultat, l'Étudiant a contacté des responsables des formations de l'enseignement supérieur les plus demandées et aux effectifs les plus importants.

Ces indications de spécialités forment un parcours idéal, mais tous les responsables assurent que les profils indiqués ne seront pas les seuls à pouvoir intégrer leur formation. De nombreuses filières recrutent des profils hétérogènes, voire atypiques.

En outre, gardez à l'esprit que, pour le moment, l'offre de formation des lycées n'est pas encore arrêtée, les contenus des programmes des spécialités ne sont pas dévoilés et que les prérequis des formations de l'enseignement supérieur n'ont pas encore été réécrits en fonction de ces nouvelles spécialités. Rien n'est donc, pour l'heure, figé.